

lendemain de l'indépendance. D'abord, les activités de maintien de la paix doivent se poursuivre. Les Forces canadiennes ont fait partie de la Force des Nations Unies à Chypre pendant 16 ans, et le Canada compte maintenir sa contribution tant et aussi longtemps que se poursuivent des efforts pour parvenir à un règlement. En deuxième lieu, il y aurait lieu d'encourager la médiation directe du Secrétaire général et de ses représentants dans le but de promouvoir des négociations de fond avec les représentants des deux communautés et ainsi trouver une solution pacifique à leurs différends. Dans ce cas, le maintien de la paix et la médiation vont de pair et sont tous deux tributaires de la capacité et de la détermination des Nations Unies à faire progresser l'objectif commun, le changement par des voies pacifiques.

Par ailleurs, j'estime qu'il y aurait lieu de se prévaloir plus fréquemment du mandat confié au Secrétaire général par la Charte, et l'autorisant à intervenir dans les situations où il y a violation des droits de l'homme. Pendant bon nombre d'années, le Canada a présenté et appuyé des propositions à l'Assemblée générale pour permettre à l'Organisation de mieux promouvoir et protéger ces droits.

Je continue d'appuyer l'idée de la création d'un poste de haut commissaire aux droits de l'homme et du renforcement du rôle de la Commission des droits de l'homme au chapitre de l'examen et des enquêtes. Si la réalisation de ces objectifs risque de prendre un certain temps, nous disposons néanmoins de solutions intérimaires. Je prie instamment le Secrétaire général de recourir à ses bons offices lorsqu'il a des motifs suffisants de croire qu'il y a eu violation des droits de la personne. Tous les États devraient offrir leur collaboration au Secrétaire général de manière à atténuer les difficultés sans provoquer d'affrontements et à faire avancer la coopération internationale.

Ni les rôles politiques, ni les rôles humanitaires auxquels j'ai fait allusion n'exigent que des changements soient apportés à la Charte des Nations Unies ni qu'un mandat fondamentalement différent soit donné à l'Assemblée générale. Ces rôles reposent plutôt sur la volonté des États membres de respecter la Charte, de reconnaître l'opportunité d'orienter le changement dans des directions constructives et d'abandonner leurs anciennes habitudes.

Désarmement

Le désarmement est un autre domaine auquel le gouvernement du Canada attache une importance particulière. A mi-parcours entre la première et la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, je me réjouis de ce que l'ONU accorde une attention beaucoup plus grande à la question, quoique je déplore l'absence d'accords spécifiques et ratifiés concernant l'application de nouvelles mesures de contrôle des armements et de désarmement. Les peuples de la Terre ne sont-ils pas en droit de manifester leur impatience, par exemple, du fait que les gouvernements n'ont pas encore réussi à négocier un traité portant interdiction des essais nucléaires que tous les États puissent accepter et ratifier? Ou encore qu'un traité portant interdiction des armes chimiques demeure bloqué à cause d'un désaccord sur les moyens de vérification?

Le Canada s'engage à contribuer à mettre un terme à cette démente que constitue la spirale du réarmement. Notre ambassadeur spécial au désarmement, nommé récem-